

Prix de l'Orateur

Organisé par le Jeune Barreau de Montréal

Lignes directrices

INSPIRÉ D'UNE LONGUE TRADITION EUROPÉENNE, LE PRIX DE L'ORATEUR VISE À DÉMARQUER LES QUALITÉS D'ÉLOQUENCE, DE RHÉTORIQUE ET DE CULTURE GÉNÉRALE DES CANDIDAT.E.S. Y SONT PRIMÉS LES JEUX D'ESPRIT AINSI QUE LA CRÉATIVITÉ DE LA PAROLE.

NATURE DU CONCOURS

La prestation attendue des orateurs équilibre, quant au fond, les éléments fantaisistes et les éléments sérieux. La composante juridique n'est pas obligatoire et ne doit en aucun cas dominer. Le beau a priorité sur le vrai. La prestation adopte la forme générale de la plaidoirie judiciaire. Elle ne doit pas verser dans le stand-up comique, la chanson, le mime, etc.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Le concours est ouvert à tous les membres du JBM. Les participant.e.s devront faire parvenir une plaidoirie enregistrée en vidéo de trois (3) minutes sur un des sujets proposés ci-dessous. Les sujets sont interprétés librement et largement par les candidat.e.s. La vidéo de la plaidoirie doit être faite en français,

Aucun code vestimentaire n'est observé. L'usage d'accessoires (affiches ou autres objets) est interdit.

Les vidéos doit être déposer dans le formulaire présent dans le corps de texte de l'événement sur le site du JBM ou par WeTransfer par courriel à tkupfer@ajbm.qc.ca

SUJETS PROPOSÉS

- L'humour noir éclaire-t-il ou obscurcit-il l'esprit?
- La curiosité est-elle un vilain défaut ou une vertu?

ÉVALUATION DES VIDÉOS

Le comité organisateur du concours oratoire sera responsable d'évaluer les vidéos selon les critères d'évaluation suivant :

- Maîtrise de la langue
- Originalité
- Humour
- Culture générale

Le comité déterminera trois (3) finalistes parmi les candidatures reçues.

Suivant cette évaluation, la Direction générale, ainsi que le conseil exécutif du JBM évaluera ces trois finalistes en évaluant les mêmes critères et l'impression générale (aisance devant la caméra, personnalité, facilité de communication).

QUI SERA NOTRE REPRÉSENTANT.E DU JBM ?

La personne gagnante du concours s'engage à représenter le JBM lors du Prix Paris-Montréal de la francophonie à la Cour d'appel dans le cadre de la rentrée des tribunaux le 4 septembre prochain.

Ce concours vise à promouvoir la francophonie auprès de la communauté juridique montréalaise et internationale, et à créer des opportunités de rencontre entre les représentant.e.s des différents barreaux étrangers. Notre représentant.e du JBM doit donc être apte à effectuer une plaidoirie en français.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les vidéos des candidates et candidats doivent être envoyées via le formulaire ou par WeTransfer à l'adresse tkupfer@ajbm.qc.ca au plus tard le lundi 5 août.

La personne sélectionnée pour nous représenter lors du Prix Paris-Montréal devra également fournir une courte biographie de 500 caractères qui servira lors de la présentation des candidatures.

PRIX PARIS-MONTRÉAL DE LA FRANCOPHONIE | 4 septembre 2024

Le Prix Paris-Montréal est un concours de plaidoirie humoristique entre la communauté juridique québécoise et les délégations internationales sur des thèmes non juridiques. Le concours est suivi d'un cocktail où sont transmis les résultats.

Un sujet unique sera imposé à l'ensemble des dix (10) candidat.e.s du concours oratoire. Les candidat.e.s doivent se présenter dans leur toge.

Il s'agit d'un concours ouvert au public et nous encourageons les candidat.e.s à inviter leur famille, ami.e.s et invité.e.s.

SUJET IMPOSÉ

L'allocution ne devra pas excéder six (6) minutes. Le jury ne peut interrompre le/la candidat.e pendant sa prestation.

À l'issue de la plaidoirie, chaque membre du jury aura le loisir de formuler des commentaires ou des questions concernant la prestation du candidat.e. L'habilité de répondre aux questions du jury peut également être utilisé pour faire l'évaluation de la plaidoirie.

L'annonce des résultats se fera lors du Cocktail de la Rentrée du JBM qui aura lieu immédiatement après le concours au Pangea au 104 Rue Saint-Paul E, Montréal.

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de cinq membres dont un.e juge de la Cour d'appel, un.e représentant.e du JBM et trois (3) représentant.e.s d'autres délégations internationales. Les membres du jury évalueront chaque prestation sur différents critères: Maîtrise de la langue française, Connaissances générales, Originalité, Humour, et l'impression générale (aisance, facilité de communication, charisme, etc.)

L'orateur dispose de six (6) minutes pour présenter son exposé. Le jury doit ensuite lui poser des questions l'invitant à y répondre à développement d'une durée totalisant deux minutes.

ADMISSIBILITÉ

Tout membre du Jeune Barreau de Montréal ayant été assermenté entre le 1^{er} mai 2014 et le 11 juin 2024. Les participant.es admissibles ont donc dix (10) ans de pratique ou moins et sont inscrit.es au Barreau du Québec, section de Montréal.